

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu extrait du Procès-verbal de la réunion
du mardi 24 mai 2022 à 18h30 heures. Salle de la mairie

Conseillers en exercice :	15
Présents :	11
Absents excusés	4
Votants :	12

Convocation du 17 mai 2022

Etaient présents au lieu habituel des séances du conseil municipal et sous la présidence de M. Gilles BOUTEILLER maire, M. Philippe POUVREAU, Michel GACHIGNARD, Mme Nathalie BROCHARD, M. Claude GARNIER, M. Josselin BAUDOIN, Sylvie LAURENT, Jacky METEAU, M. Yannick MOREAU, Mme Martine MORIN, Mme Albertine THIBAUT

Absent-e-s excuse-e-s: Olivier BOUCHAND

Philippe PAULIEN (pouvoir Yannick MOREAU)

Illana BOCCARA

Ignace FLEURET

Secrétaire de séance : Mme Nathalie BROCHARD

Ordre du jour

- 1- Finances :
 - ▶ Budget principal – budget annexe : décisions modificatives
- 2- Vote des subventions aux associations et autres organismes
- 3- RD104 – aménagement de sécurité : convention avec l'agence routière départementale
- 4- Marché hebdomadaire : approbation du règlement et droit de place
- 5- Convention d'occupation temporaire du domaine public
- 6- ressources humaines : contrat de remplacement pour indisponibilité des agents titulaires
- 7- permanence du bureau des élections législatives (12 et 19 juin)
- 8- Passage du tour de l'Avenir à Damvix : le samedi 20 août
- 9- Délibérations et questions diverses

Aucune remarque n'ayant été formulée, le conseil municipal approuve le compte rendu de la réunion du 5 avril 2022.



1- **Finances :**

► Budget principal – budget annexe : décisions modificatives

Monsieur le maire expose aux élus que suite aux remarques de M. Viguiier, comptable des finances publiques, des corrections doivent être portées sur les budgets primitifs.

Il propose d'adopter la décision modificative n° 1 suivante sur le budget principal comme suit :

FONCTIONNEMENT	
022 Dépenses imprévues	-10 000,00
012 Charges du personnel	+5 000,00
011 Charges à caractère général	+5 000,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- VOTE la décision modificative n°1 (sur le budget principal) comme définie ci-dessus

→ Le budget annexe a été corrigé en tenant compte des différentes remarques et retransmis au contrôle de légalité.

2- **Vote des subventions aux associations et autres organismes**

Monsieur le Maire propose de voter les subventions 2022 aux associations damvitaïses et aux organismes présentant un intérêt pour la commune ou reconnues d'utilité publique :

- Jeunes sapeurs-pompiers	150,00
- Association "le CHAD"	700,00
- Amicale des pompiers	400,00
- Anciens combattants (ACPG-CATM)	50,00
- Association Parents Elèves (APE)	800,00
- Association "AVEC"	150,00
- Association la chasse "St Hubert"	150,00
- Comité d'animation	500,00

- Associations "les Avant-Deux"	150,00
- Association Sud Vendée Football	500,00
- Association Sportive Damvitaïse	500,00
- Association "TEAM LCD"	50,00
- Association la Détente	100,00
- Association "Twirling club"	700,00
- Association CKMP	200,00
- Associations les Farfadets	200,00
- MFR Vouvant	50,00
- MFR St Martin de FRAIGNEAU	50,00
- Resto du cœur	200,00
- Secours catholique	200,00
- Outil en main	100,00
- Banque alimentaire	100,00

TOTAL : 6 000,00 euros

3- Agence routière départementale : convention relative à un aménagement de voirie sur le domaine public départemental, en agglomération et fixant les conditions de son entretien ultérieur.

Monsieur le Maire informe les élus qu'une convention relative à l'aménagement de voirie sur le domaine public départemental, en agglomération et fixant les conditions de son entretien ultérieur doit être signée avec le Département de la Vendée.

Après avoir énuméré et détaillé les articles de la convention, il demande aux élus leur avis.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents autorise la signature de ladite convention.

4- Marché hebdomadaire : approbation du règlement et droit de place

Monsieur le Maire présente le règlement du marché hebdomadaire et propose aux élus de fixer comme suit le droit de place:

Linéaire occupé en mètres	<4ml	➤ 4ml < 6ml	6ml
Sans accès électricité	60.00	75.00	à étudier
Avec accès électricité	70.00	85.00	à étudier

La facturation sera annuelle,

L'exposant recevra un avis de paiement transmis par le Trésor public.

Le conseil municipal approuve le règlement et décide de fixer le droit de place tel que présenté ci-dessus.

5- Convention d'occupation temporaire du domaine public

Monsieur le maire propose aux élus d'adopter une convention, qui a pour objet de fixer les conditions d'occupation du domaine public, à l'occasion de manifestations diverses.

→ adoptée à l'unanimité

6- Ressources humaines : contrat de remplacement pour indisponibilité des agents titulaires

- Prolongation du contrat de M. Christophe GROLLEAU, agent technique, jusqu'au 30 septembre 2022, 35h hebdo.
- Remplacement agent technique en milieu scolaire, Mme Jérôme THIBAUT, jusqu'au 28 juin 2022

7- Élections législatives des 12 et 19 juin

Tableau des permanences

8- Passage du tour de l'Avenir

Rappel de la date du passage du tour : samedi 20 août 2022 (RD25)

Pour sécuriser les carrefours lors du passage des coureurs, 6 signaleurs sont nécessaires, la liste sera communiquée aux organisateurs.

9- Délibérations et questions diverses

→ Vente terrain non bâti : rue du Paradis, appartenant à M. GELOT

→ Lecture du mail de Mme Marie-Berthe LARGEAU concernant la sécurisation le long de la route du Bois de la Rochelle.

→ Bâtiment communal rue de l'école des filles

Lecture du courrier qui sera adressé aux associations CKMP, Twirling, les Farfadets, Sortie Libre.

Les utilisateurs de la salle de « musique » sont informés que cette salle sera utilisée par l'association les Farfadets (foyer des jeunes)

→ Fête de la musique : organisée par « Sortie Libre » : dérogation autorisée jusqu'à 2h

→ Information date réunion publique élections législatives :

- 1^{er} juin 20h salle de Benet – Pierre Henriot / Magalie Grolleau

Fin de séance 20h